



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 avril 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-septième session

Points 146 et 160 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

## Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2011/12 <sup>a</sup>	137 532 000 dollars
Dépenses de 2011/12	133 989 300 dollars
Solde inutilisé de 2011/12	3 542 700 dollars

<sup>a</sup> Voir résolution 66/244 de l'Assemblée générale, par. 5.

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/586). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des renseignements complémentaires, avant de recevoir des réponses écrites le 21 février 2013.

2. Le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix figure dans le document A/67/780 (à paraître).



Dans le présent rapport, le Comité ne traite que des ressources de la MINUS et des autres éléments qui la concernent directement. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUS est donnée à la fin du présent rapport.

3. Le mandat de la MINUS a été établi par la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité et prorogé pour la dernière fois jusqu'au 9 juillet 2011 par la résolution 1978 (2011). Par sa résolution 1997 (2011) du 11 juillet 2011, le Conseil a décidé du retrait de la MINUS avec effet au 11 juillet 2011, et invité le Secrétaire général à retirer tous les effectifs militaires et civils de la MINUS, autres que ceux nécessaires à la liquidation de la Mission, avant le 31 août 2011.

## **II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012**

4. Le Comité consultatif rappelle que l'objectif principal de la MINUS au cours de la période allant du 11 juillet au 31 décembre 2011 était de fournir un soutien logistique et administratif et un appui sur le plan de la sécurité au retrait et à la liquidation administrative de la Mission avant le 31 décembre 2011, et que le plan et le calendrier de retrait et de liquidation avaient été expliqués dans le rapport du Secrétaire général sur le budget révisé de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice 2011/12 (voir A/66/718/Add.5, par. 15).

5. Le Comité rappelle en outre que l'Assemblée générale a décidé de faire passer le budget de fonctionnement de la Mission de 482 460 550 dollars à 137 532 000 dollars destinés à financer le retrait et la liquidation administrative de la Mission entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012 (voir résolution 66/244 de l'Assemblée générale, par. 5).

6. Le montant total des dépenses de l'exercice 2011/12 s'élève à 133 989 300 dollars. Le solde inutilisé au 30 juin 2012, d'un montant brut de 3 542 700 dollars, représente un taux d'utilisation des ressources de 97,4 %. Une analyse des écarts figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget du Secrétaire général (A/67/586). La sous-utilisation des crédits prévus s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (1 635 400 dollars); b) installations et infrastructures (3 094 600 dollars); c) fournitures, services et matériel divers (2 647 300 dollars) (voir A/67/586, par. 46, 53 et 60). Cette sous-utilisation est en partie annulée par des dépenses supérieures aux prévisions au titre des contingents (voir A/67/586, par. 44).

7. Pour la période allant du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2011, le budget de la MINUS prévoyait également, pour le fonctionnement du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, un montant de 914 700 dollars destiné à couvrir les dépenses afférentes aux quatre postes approuvés (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4) et les frais de voyage correspondants. Le montant total des dépenses s'élève à 344 900 dollars, le solde inutilisé de 569 800 dollars s'expliquant par les retards dans le recrutement des titulaires des postes D-1 et P-4 (voir A/67/586, par. 37 à 40).

*Transfert de membres du personnel civil et incidence sur la mobilité*

8. Au paragraphe 19 du rapport sur l'exécution du budget (A/67/586), il est indiqué que 776 agents recrutés sur le plan international ont été transférés à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Selon les renseignements complémentaires que le Comité consultatif a obtenus, 772 fonctionnaires ont effectivement été transférés aux deux nouvelles missions (2 des 776 postes ont été transférés à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et 2 transferts de postes à la FISNUA ont été retardés et sont exclus du tableau ci-après). Le Comité relève que les renseignements donnés dans le rapport concernant les transferts d'agents recrutés sur le plan international à la MINUSS et à la FISNUA étaient inexacts.

**Transfert de membres du personnel civil recruté sur le plan international**

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>MINUSS</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MINUAD</i>	<i>Autres</i>	<b>Total</b>
SGA/SSG	2	–	–	–	<b>2</b>
D	14	–	–	–	<b>14</b>
P	277	6	2	6	<b>291</b>
SM	457	16	–	13	<b>486</b>
<b>Total</b>	<b>750</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>793</b>

*Abréviations* : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; SM : Service mobile.

9. Sur la question plus large de la mobilité du personnel au sein du Secrétariat, le Comité note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que sur les 1 115 changements de lieu d'affectation à long terme opérés lors de l'exercice 2011/12 (à savoir uniquement les transferts supposant un changement de lieu d'affectation d'une durée d'un an ou plus), 45 étaient liés au personnel de la MINUSS, soit 4 % du nombre total des changements d'affectation à long terme. Il a également été informé que, dans le cas du personnel transféré de la MINUS à la MINUSS et à la FISNUA, les transferts entre missions pouvaient intervenir sans qu'il y ait changement de lieu d'affectation.

*Liquidation des biens*

10. Les activités menées par la Mission pour se dessaisir de ses biens sont résumées aux paragraphes 24 à 26 du rapport sur l'exécution du budget (A/67/586). Le Comité consultatif reviendra en détail sur ce point lors de l'examen du rapport sur la liquidation finale des biens de la MINUS qui doit être présenté par le Secrétaire général.

11. Le Comité consultatif relève toutefois que, selon le rapport sur l'exécution du budget, les biens qui ne pouvaient servir ni à des missions en cours ou à venir des Nations Unies ni à d'autres organismes ont été revendus sur le marché pour un montant de 2 108 548 dollars (voir A/67/586, par. 25). Il ressort des renseignements obtenus par le Comité que ce montant correspond à la vente des biens durables et représente l'équivalent de 10,4 % de la valeur d'inventaire et de 34,8 % de la valeur

résiduelle au 30 septembre 2011. Il résulte également de ces informations que la procédure de revente suivie a été jugée efficace, aussi bien pour les appels d'offres que pour le recouvrement des sommes correspondantes. Les observations générales et les recommandations du Comité consultatif portant sur la liquidation des biens figurent dans son rapport sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix (A/67/782, à paraître).

#### *Transports aériens*

12. D'après le rapport sur l'exécution du budget, le volume de carburant d'aviation effectivement fourni a été de 1,5 million de litres, alors que le volume de carburant et lubrifiant prévu était de 0,5 million de litres (voir A/67/586). De même, dans le nombre d'heures de vol effectuées respectivement par les avions et les hélicoptères, des écarts notables ont été constatés entre ce qui a été effectivement réalisé (949 et 1 288) et ce qui était prévu dans le budget (155 et 272). Le Comité consultatif note que, si la consommation effective de carburant a été trois fois supérieure à la consommation prévue, les nombres d'heures de vol effectuées par les avions et les hélicoptères ont été respectivement six et quatre fois plus élevés que prévu au cours de l'exercice. Ayant demandé des précisions, il a été informé que la MINUSS avait assuré le fonctionnement des appareils et avait facturé les heures de vol à la MINUS sans lui faire payer les frais de carburant d'août à décembre 2011. **Le Comité consultatif estime que les informations relatives à la consommation de carburant et aux heures de vol fournies dans le rapport sur l'exécution du budget de la MINUS manquent de clarté et de transparence et qu'il conviendrait de remédier à ces manques dans les futurs rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix.**

#### *Questions diverses*

13. Le Comité consultatif relève dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2011/12 que le règlement imprévu de factures non réglées d'exercices antérieurs est pour beaucoup dans le dépassement des crédits ouverts au titre des voyages, des transports terrestres et aériens et des communications (A/67/586, par. 52, 54, 55 et 57). Tout en comprenant que des factures d'exercices antérieurs puissent être non réglées en raison de situations imprévisibles sur le terrain, le Comité a demandé à savoir en quoi les factures en question étaient imprévues. Il a été informé que ces factures étaient liées à des dépenses qui avaient été engagées mais non prévues pour l'exercice. **Le Comité consultatif estime que les écarts devraient être expliqués avec plus de précision dans les futurs rapports sur l'exécution du budget.**

### **III. Situation de trésorerie**

14. La situation de trésorerie de la Mission au 30 juin 2012 est présentée aux paragraphes 61 à 63 et illustrée dans le tableau correspondant du rapport du Secrétaire général (A/67/586). L'excédent de trésorerie a atteint le montant de 4 722 500 dollars, le déficit de trésorerie s'établissant donc à 61 305 300 dollars en tenant compte des sommes à porter au crédit des États Membres au titre des exercices 2010/11 (38 463 600 dollars) et 2011/12 (27 564 200 dollars).

15. Le Comité consultatif s'est fait remettre un état actualisé de la situation de trésorerie au 31 décembre 2012, lequel est joint en annexe au présent rapport. Comme le montre le tableau, le montant de l'excédent de trésorerie de la mission a augmenté pour atteindre 51 981 100 dollars, hors prise en compte de deux éléments de passif potentiels d'un montant estimé à 7 535 110 dollars (voir note de l'annexe). Le Comité a également été informé qu'il était désormais possible de régler aux États Membres l'intégralité des sommes dues au titre de l'exercice 2010/11, d'un montant total de 38 463 600 dollars, mais que, compte tenu du caractère incertain des éléments de passif supplémentaires susceptibles d'être pris en compte, le montant définitif des sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2011/12 restait à déterminer. **Le Comité consultatif recommande que les informations les plus récentes sur le montant total des éléments de passif soient communiquées à l'Assemblée générale au moment de son examen du rapport sur l'exécution du budget de la MINUS pour 2011/12 (voir par. 18).**

16. Le Comité consultatif s'est également fait communiquer un état actualisé des contributions au financement de la Mission. Au 1<sup>er</sup> février 2013, sur les 6 873 123 000 dollars mis en recouvrement par l'Assemblée générale, 6 861 706 000 dollars avaient été reçus, le solde des contributions restant dues, s'établissant à 11 417 000 dollars. **Sur ce point, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a demandé à maintes reprises que tous les États Membres règlent ponctuellement, intégralement et sans conditions les sommes dont ils sont redevables (voir A/67/837 (à paraître), par. 6, et résolution 65/293 de l'Assemblée générale).**

#### IV. Questions diverses

##### *Transports maritimes pour l'exercice 2010/11*

17. À l'occasion de l'examen du rapport sur l'exécution du budget de la MINUS pour l'exercice 2010/11, le Comité consultatif avait constaté une incohérence apparente entre le taux effectif de jours de patrouille par bateau (65 %) et celui de la consommation de carburant (90 %). N'ayant pas reçu d'explication satisfaisante alors qu'il avait sollicité des précisions à ce sujet, il avait alors demandé que toutes les explications justifiant cet écart apparent soient données dans le futur rapport sur l'exécution du budget de la Mission (A/66/718/Add.5, par. 14). Le Comité note sur ce point les explications données à la section VII. A du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2011/12 (A/67/586), où il est précisé que, pour l'exercice 2010/11, le nombre de jours de patrouille prévu (11 680, à raison de 4 bateaux par jour embarquant 8 hommes, 365 jours par an) avait été surestimé et aurait dû être inférieur (8 760 jours, à raison de 3 bateaux par jour en moyenne). Sur cette base, le taux d'exécution effectif aurait été de 86 %, ce qui s'accorde avec le niveau de la consommation de carburant. **Le Comité consultatif estime que tout doit être fait pour améliorer l'exactitude et la précision des prévisions budgétaires et que les incohérences dans l'exécution du budget doivent être pleinement justifiées dans les rapports correspondants.**

## V. Recommandations

18. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission figurent au paragraphe 64 du rapport du Secrétaire général (A/67/586). **Compte tenu de la situation de trésorerie de la Mission au 31 décembre 2012, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Règle l'intégralité des sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2010/11, qui s'élèvent à 38 463 600 dollars;**

b) **Prie le Secrétaire général de lui présenter un état actualisé de la situation de trésorerie de la Mission au moment de son examen du rapport sur l'exécution du budget de la MINUS, en vue de déterminer le montant des sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2011/12 et de statuer sur le traitement du solde des sommes dues au titre de l'exercice 2011/12 lors de son examen du rapport final sur l'exécution du budget de la Mission.**

---

### *Documentation*

---

- Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/586)
  - Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/5 (Vol. II), chap. II)
  - Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780) (à paraître)
  - Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/718/Add.5)
  - Résolutions 65/257 B et 66/244 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan
  - Résolution 1997 (2011) du Conseil de sécurité
-

## Annexe

## Mission des Nations Unies au Soudan

État actualisé de la situation de trésorerie  
au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<b>I. Liquidités</b>	<b>58 483,0</b>
<b>II. Besoins de trésorerie (passif) :</b>	
Contributions ou paiements reçus d'avance	453,6
Montants à porter au crédit des États Membres	56,1
Engagements non réglés, y compris au titre d'exercices antérieurs	3 420,2
Comptes créditeurs divers et autres éléments du passif	2 572,0
<b>Total partiel</b>	<b>6 501,9</b>
<b>III. Excédent de trésorerie (I - II)</b>	<b>51 981,1</b>
<b>IV. Sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2011/12</b>	
a) Solde inutilisé	3 542,7
b) Autres recettes :	
Intérêts créditeurs	794,7
Recettes diverses ou accessoires	3 882,5
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	19 500,3
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(156,0)
<b>Total partiel (autres recettes)</b>	<b>24 021,5</b>
<b>Total des sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2011/12 (a + b)</b>	<b>27 564,2</b>
<b>V. Sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2010/11</b>	
a) Solde inutilisé	9 249,9
b) Autres recettes :	
Intérêts créditeurs	4 425,4
Recettes diverses ou accessoires	1 399,0
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	23 389,3
<b>Total des sommes à porter au crédit des États Membres au titre de l'exercice 2010/11 (a + b) (A/66/608)</b>	<b>38 463,6</b>
<b>VI. Déficit de trésorerie (III - IV - V)</b>	<b>(14 046,7)</b>

*Note* : L'état de la situation financière au 31 décembre 2012 ne tient pas compte de deux éléments de passif potentiels :

1. Un montant de 7,2 millions de dollars réclamé par un État Membre au titre du transport du matériel appartenant aux contingents;
2. Un montant de 335 110 dollars au titre des honoraires de vérification des comptes.